



**Date de la convocation** : 04/10/23

**Nombres d'administrateurs** : 13

Présents : 7

Absents : 3

Absents représentés : 2

**Suffrages exprimés** : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :

2023-024

**OBJET** :

**Budget Principal CCAS  
création d'une régie de  
recettes « Boutique  
Solidaire » et fixation  
des tarifs des produits  
encaissés**

Secrétaire de séance :

Bénédicte DAVOISE,  
Directrice CCAS

Le Président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Montpellier dans un délai de 2  
mois à de sa publication le 06/11/2023.....

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le 06/11/2023

ID : 034-263400640-20231009-2023024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-trois le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

### **Membres présents** :

Christophe THOMAS (Président), Viviane BAUDE TOUSSAINT, Isabelle BUFFET-PICHON, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Carmen FARGAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

**Membres excusés et représentés par pouvoir** : Nicole BAISSETTE donne pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER donne pouvoir à Viviane BAUDE TOUSSAINT

**Membres absents** : Dominique BAGOT-FLAUZAC, Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ

### **Exposé des motifs** :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles R.1617-1 à R.1617-18,

Vu la délibération n°2023-002 votée en date du 9 février 2023 autorisant le Président à créer une régie,

Le Président du CCAS informe de la création d'une boutique solidaire qui fonctionnera avec des dons (vêtements, jouets, mobilier, électroménager...) dont les articles seront vendus au bénéfice d'actions solidaires organisées par le CCAS de Servian.

Il précise également que les produits vendus auront été remis gracieusement au CCAS dans le cadre de dons ou de déclassement de biens municipaux réformés. De fait, ils ne constitueront pas des immobilisations par nature.

A cet effet, une régie de recettes « Boutique solidaire » est donc créée sur le Budget Principal du CCAS

Celle-ci aura pour but d'encaisser les ventes selon un tableau tarifaire classé par catégories de produits :

**Les tarifs soumis au vote sont déclinés comme suit :**

Famille de produits en vente	Prix unitaire
Vêtement Bébé et enfant	1,00 €
Lot accessoires bébé	1,00 €
Nurserie	5,00 €
Mobilier	5,00 €
Petit électroménager	3,00 €
Gros électroménager	10,00 €
Vaisselle	1,00 €
Objet, décoration	1,00 €

Vêtement adulte	
Lot accessoires adultes	1,00 €
Article de sport	1,00 €
Produit entretien	1,00 €
Produit de beauté et parfumerie	1,00 €
Jeu / jouet	1,00 €

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :**

- **Article 1** : d'adopter la création d'une régie de recettes « Boutique Solidaire » ainsi que de fixer les tarifs des produits mis en vente proposés par le Président.

- **Article 2** : d'Autoriser M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

**Le Président du C.C.A.S.**  
**Christophe THOMAS**

